

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André Lez Lille

L'An Deux Mille Vingt et Un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 10 février 2021 soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX jusqu'à la question 1/2, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Adjoints ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT jusqu'à la question 1/2, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Louis CRUCHET, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Laurent GOVAERT à Claude WASILKOWSKI à partir de la question 2/1
Joséphine FARINEAUX à Elisabeth MASSE à partir de la question 2/1

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

Conseil Municipal du 16 février 2021

Projet de délibération



Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2122-1, L 2122-2, L2122-7-2 ;

Vu la délibération n°3 du 04 juillet 2020, fixant à 9 le nombre des adjoints ;

Vu la délibération n°4 du 04 juillet 2020, relative à l'élection des adjoints au Maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2021 relative au retrait de fonctions de 9^{ème} Adjoint au Maire de Monsieur Didier PARSY ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Au préalable, il est rappelé les règles de l'article L 2122-7 :

*« L'Adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Il est donc procédé à l'élection du 9^{ème} adjoint au Maire.

Les candidatures suivantes ont été proposées :

- 1- Lydie YAP
- 2- Guillaume MONCEAUX

Après avoir satisfait aux obligations du scrutin, il a été constaté :

nombre de votants :	33
nombre de nuls :	0
nombre de blancs :	1
nombre de suffrages exprimés :	32
majorité absolue :	17

La candidature de Lydie YAP a obtenu 25 voix, soit la majorité absolue. Cette dernière a été proclamée 9^{ème} adjointe et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

D – 1-2 /2021

Conseil Municipal



Election du 9^{ème}
Adjoint au Maire

Le tableau des adjoints au Maire est modifié comme suit :

- 1) Jean Pierre EURIN
- 2) Pascale LAHOUSTE
- 3) Olivier LECOINTE
- 4) Joséphine FARINEAUX
- 5) Nicolas LE NEINDRE
- 6) Claude WASILKOWSKI
- 7) Pascal THIBAUT
- 8) Danielle SENECHAL
- 9) Lydie YAP



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Elisabeth MASSE